



Propriétaire qui ne fait aucun travaux....

Par **MonsieurG**, le **21/05/2010** à **16:25**

Bonjour,

Etant énormément tracassé par ce qui m'arrive, j'en viens à me renseigner au maximum afin de résoudre les problèmes auxquels je suis confrontés.

Ma petite histoire est la suivante :

Je commence la location d'un appartement 4 pièces en septembre 2006...

3 mois de caution non encaissés (est-ce légal déjà ?)

Nous faisons l'état des lieux avec le propriétaire et l'ex locataire (étonnant de faire un état des lieux d'entrée et de sortie en même temps non ?) et tout se passe *relativement* bien.

Le propriétaire me donne sa parole (oui cela ne vaut pas grand chose) en me disant qu'il refera rapidement toute la partie sanitaire. (Salle de bain et toilettes).

Il indique également sur l'état des lieux que le joint de la baignoire est à surveiller. Normal, il est pourri. Comme il me certifie qu'il changera la baignoire, je ne m'en inquiète pas.

Au bout de quelques mois, il ne change absolument rien malgré mes relances. L'eau s'infiltre entre la baignoire et le mur mitoyen, ce qui engendre le décollement du papier peint dans la pièce d'à côté.

Aussi, apparition de moisissures dans la salle de bain. Sur les joints du carrelage mural et au plafond. Plus la tapisserie qui se décolle au niveau du carrelage avec également présence de moisissures. Dans l'autre pièce également. Le propriétaire ne fait rien.

Ensuite problème de chauffe eau qui fuit. Il met 3 mois pour intervenir, je perds des litres d'eau. Il voit la salle de bain et me dit qu'il est dingue de voir dans quel état elle est. Je lui rappelle tout ce que je viens d'écrire précédemment. Il profite de la présence du plombier pour

lui demander un devis. Je me dis que c'est gagné ! Non.

Il y a deux jours, il vient me voir pour me réclamer mon assurance logement que je ne veux pas lui donner avant qu'il fasse les réparations promises. Nous en venons à une altercation verbale dans laquelle il me dit que ce que vu ce que j'ai fait à sa salle de bain il ne fera rien pour moi. Qu'il n'a pas les moyens et que je suis en tort. Il me dit que les vmc doivent être nettoyées (ce qui est fait !!) et que je dois ouvrir la fenêtre de la salle de bain après une douche (Ce que je fais mais pas toujours je le reconnais, il fait souvent -10 en hiver dans le cantal)

Aujourd'hui, je reçois un recommandé avec AR dans lequel il demande sous huitaine l'attestation d'assurance, sinon, c'est rupture de contrat et huissier.

J'ai 30 ans, suis sérieux mais là je craque.

Que puis-je faire s'il vous plaît ? Merci par avance

Par **Patricia**, le **21/05/2010 à 19:55**

Bonsoir,

A la lecture de tous ces importants problèmes, contactez dès mardi l'ADIL (Assoc Dep d'Info sur le Logement) de votre département.

Très compétente en la matière, elle vous conseillera et vous dira les différentes démarches à devoir accomplir.

Vous aurez ses coordonnées sur le net pages jaunes OU à votre mairie.

P.S. : J'ai supprimé votre deuxième post identique.

Par **MonsieurG**, le **21/05/2010 à 23:58**

Bonsoir,

Merci beaucoup pour ces informations...

Cordialement